

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

***16113498***

Tribunal de Commerce

29 JUN 2016Brabant Wallon
Greffe**N° d'entreprise :** 0454.734.218**Dénomination**(en entier) : **Entreprises Wallonnes de l'Aéronautique**(en abrégé) : **E.W.A.****Forme juridique :** ASBL**Siège :** Chemin du Stocquoy 3 - 1300 Wavre**Objet de l'acte :** **Modification des statuts - Extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 juin 2016**

Point 5. Modifications statutaires relatives aux conditions d'admission de l'EWA et mise en place d'un Comité d'adhésion

L'AG approuve les modifications suivantes :

Statuts coordonnés :

Préambule

- Ajouter en fin de texte du préambule : le 2 décembre 2005 et le 05 janvier 2016.

- Remplacer l'article 3 par :

- Art. 3.1
- Art 3.2

- Remplacer l'article 6 par :

- Art. 6.1
- Art. 6.2
- Art. 6.3

- Art.7 : Ajouter en dernier alinéa : « Les membres adhérents ne sont pas éligibles à la fonction d'administrateur ».

- Art. 11 : Ajouter l'Assemblée générale est convoquée par « courriel ».

- Art. 12 : Ajouter en deuxième alinéa : deux « mandats ».

- Art. 14 : Ajouter en 3ème alinéa, 3ème ligne ... qui sera tenue « au plus tard »...

- Art. 15 : Ajouter au 2ème alinéa ... du Moniteur belge dans « les 2 mois qui suivent »...

- Art.16 : Ajouter au premier alinéa, 2ème ligne par l'AG « parmi les membres effectifs »...

- Art.24 : Remplacer au 1er alinéa, l'AG « peut » nommer.

Pierre SONVEAUX
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/08/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature